



Avril 2006 - n° 6

EDITORIAL



Taxe et Redevance

Dire que notre époque est marquée par de profondes mutations est un lieu commun. Ce qui l'est moins, ce sont les conséquences de cette évolution : les lois de finances se succèdent d'année en année, modifient et adaptent les réglementations sans que leurs dates d'application puissent toujours être tenues. La collecte et le traitement des déchets n'échappent pas à ce mouvement parfois difficile à suivre. Ainsi, la loi prévoit que toute personne qui produit des déchets est tenue d'en assurer l'élimination selon le principe "pollueur-payeur". Les collectivités locales sont chargées du recouvrement. Pour cela, elles disposent de deux moyens fondamentalement différents : la taxe et la redevance.

La taxe est un impôt, calculé à partir d'un taux et d'une valeur locative, en l'occurrence celle du foncier bâti. On peut reprocher à ce système la vétusté des bases de valeurs locatives. En revanche, il présente l'avantage de la simplicité de recouvrement et du dynamisme des bases de foncier bâti.

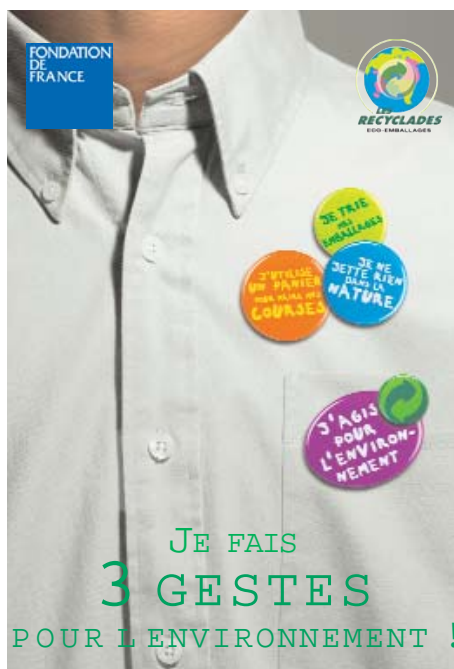
La redevance, proportionnelle au service rendu, repose sur la quantité de déchets collectés, la fréquence d'enlèvement des bacs, etc. Elle présente l'avantage d'être incitative, mais ne tient pas compte des inégalités sociales. Sa mise en œuvre est compliquée et très peu de collectivités en ont fait le choix.

Si la taxe est aujourd'hui le mode de recouvrement le plus pratique et le plus répandu pour les déchets ménagers, la redevance, par contre, convient à la collecte des déchets dits " assimilés " déposés par les PME et les artisans sur les trottoirs et qui ne sont pas à proprement parler des déchets ménagers. A cet effet a été créée, par la loi de 1975, la redevance spéciale qui permet de faire payer les producteurs de déchets non ménagers en fonction du service qui leur est rendu, sur contrat et évaluation forfaitaire.

Devant l'augmentation des coûts de collecte et de traitement, auxquels s'ajoutent de nouvelles normes imposées par les législations françaises et européennes, la redevance spéciale est l'un des moyens permettant d'atteindre un financement plus équitable de la gestion des déchets ménagers.

René Dessert

Vice-Président chargé de l'assainissement et des résidus urbains



Les Recyclades, c'est reparti !

La Communauté d'Agglomération du Haut Val-de-Marne s'associe à la grande fête nationale du tri !

La 3^{ème} édition des Recyclades aura lieu du **27 mai au 4 juin 2006**, pendant la semaine du Développement Durable. Cette année, le thème retenu par Eco-Emballages est axé autour d'un message fort : « **J'agis pour l'environnement** ». La campagne 2006 invite les habitants du Haut Val-de-Marne à faire 3 gestes pour l'environnement : « je trie mes emballages », « je ne jette rien dans la nature », « j'utilise un panier pour faire mes courses ».

**Rendez-vous en mai prochain pour le détail des animations !
On compte sur vous ...**

SOMMAIRE

- ▶ Le problème de la collecte des encombrants p.2
- ▶ Le tri de l'acier et de l'aluminium p.3
- ▶ En bref p.3
- ▶ La déchetterie communautaire à votre service p.4
- ▶ Une nouvelle consigne pour les cartons p.4



Pour recycler, il faut trier !



La collecte des **encombrants** : une **difficulté majeure** !

La collecte des encombrants en secteur pavillonnaire a lieu une fois par mois pour chacune des 7 communes. A chaque collecte, les rippeurs se trouvent confrontés aux mêmes difficultés. C'est pourquoi il est utile de rappeler les consignes de tri concernant les encombrants.

Qu'est-ce qu'un encombrant ?

Il s'agit d'un objet d'**origine ménagère** ne pouvant être collecté dans le cadre des ordures ménagères à cause de son poids ou de son encombrement comme une machine à laver, un réfrigérateur, un sommier, un matelas, un petit meuble, une chaise, une table, un vélo...

Le volume toléré est de **1m³** par adresse. Par ailleurs, l'objet doit pouvoir être **manipulé par deux hommes** et être déposé dans le camion de collecte, ce qui exclut les ballons d'eau chaude, les cuves à mazout...

Par ailleurs, pour faciliter la collecte, merci de sortir vos encombrants **la veille** de la date de collecte.

A ne pas mettre aux encombrants

Les déchets de travaux tels que le plâtre, les gravats, le béton, la terre, la plomberie, des vitres...

Les déchets d'automobile (pièces moteur, batterie...), de motos...

Tous ces déchets **ne sont pas collectés en porte-à-porte**. En revanche, vous pouvez les apporter à la déchetterie (cf. horaires d'ouverture p.4)

Sont exclus tous les bidons contenant un produit (peinture, huile...) ainsi que tout produit dangereux (gaz, batterie...). Ces produits sont soit évacués par le service Planète, soit déposés à la déchetterie communautaire qui dispose d'un système de collecte des Déchets Ménagers Spéciaux (DMS).

Rappel des jours du service Planète

Boissy-Saint-Léger

Haie Griselle - Boissy 2 : 4^{ème} vendredi du mois de 18h à 20h
Ferme - marché : dernier dimanche du mois de 10h à 12h30

Chennevières s/Marne

Leader Price - rue du Belvédère : 1^{er} mardi du mois de 10h30 à 12h30
Dépôt voirie - rue Montchanin : 2^{ème} vendredi du mois de 10h à 12h
Franprix - route du Plessis : 2^{ème} vendredi du mois de 15h30 à 17h30
Franprix - rue d'Amboile : 1^{er} samedi du mois de 15h30 à 17h30

Noiseau

Place du marché : dernier samedi du mois 15h à 17h
Place du marché : le 2^{ème} mardi du mois de 10h à 12h

Ormesson s/Marne

Marché - rue Branly : 1^{er} vendredi du mois de 10h30 à 12h30
Rue Danielle Casanova : 1^{er} vendredi du mois de 15h à 17h
Marché - av. du Gal de Gaulle : 1^{er} mercredi du mois de 10h30 à 12h30

Le Plessis-Tréville

Marché - avenue Ardouin : 2^{ème} mercredi du mois de 10h30 à 12h30
Marché - avenue Ardouin : 1^{er} samedi du mois de 10h30 à 12h30
Parking de la mairie : dernier dimanche du mois de 10h30 à 12h30
Atac - parking : 4^{ème} vendredi du mois de 15h30 à 17h30

La Queue-en-Brie

Place de l'Hôtel de ville : dernier samedi du mois de 10h30 à 12h30
Avenue des Clématites : 3^{ème} jeudi du mois de 18h à 20h
Route de Combault : 4^{ème} mardi du mois de 18h à 20h

Sucy-en-Brie

Déchetterie : lundi - mercredi - jeudi - vendredi de 13h30 à 17h30
Samedi de 9h30 à 12h et de 13h30 à 17h30 - dimanche de 9h30 à 12h30

Rappel des jours de collecte des encombrants (secteur pavillonnaire)

Boissy-Saint-Léger

Le 2^{ème} lundi du mois

Chennevières s/Marne

Le 3^{ème} vendredi du mois

Noiseau

Le 1^{er} mardi du mois

Ormesson s/Marne

Secteur 1 et 2 : le 2^{ème} mardi du mois

Secteur 3 : le 3^{ème} mardi du mois



Le Plessis-Tréville

Secteur 1 : le 1^{er} jeudi du mois

Secteur 2 : le 1^{er} vendredi du mois



La Queue-en-Brie

Le dernier lundi du mois

Sucy-en-Brie

Secteur 1 : le 1^{er} jeudi du mois

Secteur 2 : le 1^{er} vendredi du mois

Secteur 3 : le dernier jeudi du mois



Pour recycler, il faut trier ! Pour recycler, il faut trier ! Pour recycler, il faut trier !

Pour recycler, il faut trier !



Bac jaune des emballages

Trions l'acier et l'aluminium aussi !

Les habitants du Haut Val-de-Marne sont les champions du tri des bouteilles plastiques ! Avec 459 tonnes de plastique en 2005, ils confirment leur première place du Département.

En revanche, les résultats concernant l'aluminium et l'acier sont très en-deçà de nos voisins. Seulement 7 tonnes d'aluminium en 2005 !

Il nous faut rattraper le retard, n'oubliez pas de mettre dans le bac jaune les canettes de boisson, les boîtes de conserve, les aérosols, les boîtes de biscuits...

L'aluminium est omniprésent dans votre cuisine : cannettes, barquettes pour plats cuisinés, boîtes... Il occupe également une place de choix dans votre salle de bain sous forme d'aérosols ou de tubes. 45 000 tonnes ! C'est la consommation d'emballages ménagers en aluminium, chaque année en France. Très recherché, l'aluminium recyclé est promis à un bel avenir. Encore faut-il le récupérer et donc le trier. Par ailleurs, les Français consomment annuellement l'équivalent de 110 boîtes de conserve en acier. Sachant que l'acier est recyclable à 100%, il est indispensable de trier les boîtes de conserve pour pouvoir le recycler !



L'acier et l'aluminium se recyclent totalement et indéfiniment, pensons-y !

En triant une tonne de boîtes de conserve, on économise 1,4 tonne de minerai de fer. Aujourd'hui, 60% des emballages en acier sont déjà recyclés. 100% des boîtes de conserve collectées et triées sont recyclées. En arrivant dans les filières, les paquets sont fondus dans des convertisseurs, une opération réalisée à 1 550 °C ! Recyclé, l'acier permet de faire de nouvelles boîtes de conserve, des pièces d'automobile, des ouvre-bouteilles ou encore des chariots de supermarché ...!

De leur côté, une fois broyées et fondues en centre d'affinage, les balles d'aluminium commencent une seconde vie. Une transformation qui offre de nombreux avantages. En effet, l'aluminium recyclé possède les mêmes propriétés que le métal de première fusion. Il permet d'économiser les ressources naturelles et jusqu'à 95 % de l'énergie nécessaire à la fabrication du métal primaire ! Recyclé, l'aluminium sert à fabriquer des vélos, des carters, des équipements d'automobile, du mobilier et de nouveaux emballages.

**V
O
S

D
E
C
H
E
T
S**



DEPOSES DANS LE BAC JAUNE

**S
O
N
T

T
R
A
I
T
E
S

E
T

R
E
C
Y
C
L
E
S**



En bref... En bref... En bref... En bref... En bref... En bref... En bref... En bref... En bref...

Erratum

Dans le Journal du Tri n°5, une erreur s'est glissée dans les chiffres du résultat de l'enquête de satisfaction pour la ville de Sucy. Il fallait lire 1 892 réponses au questionnaire dont 1523 habitants en pavillon et 369 en immeuble.

Les sapins retardataires

Aussi étonnant que cela puisse paraître, la collecte de sapins de Noël se poursuit jusqu'au mois d'avril. Si vous avez encore votre sapin dans un coin du

jardin ou dans votre garage, cela vous concerne : les sapins naturels recouverts de neige chimique et les sapins naturels conditionnés dans des sacs spécifiques, sont à sortir avec les ordures ménagères classiques.

Les autres sapins naturels sont à sortir avec vos déchets verts. Bien sûr, s'ils sont de grande taille (plus de 1m30), merci de les couper en deux.

Maintenance des bacs

Si vous avez un problème technique avec votre bac

jaune ou bordeaux (roues cassées, couvercle cassé...) appelez le **numéro vert 0 800 099 719**. Attention, le service maintenance ne dispose pas de pièces de rechange pour les anciens bacs reconvertis en bacs pour les déchets verts.

Collecte toute l'année

Les collectes des ordures ménagères et des emballages ont lieu toute l'année, même les jours fériés, à l'exception du 1^{er} mai !

Pour recycler, il faut trier ! Pour recycler, il faut trier ! Pour recycler, il faut trier !

Pour recycler, il faut trier !

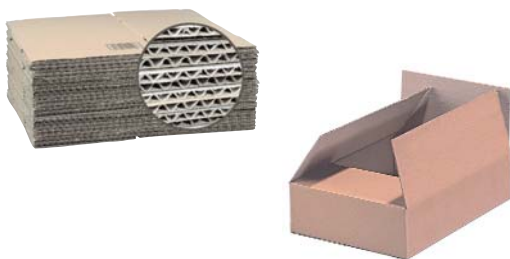
**Une nouvelle consigne :
Les emballages "carton"
collectés avec le bac jaune**

Les cartons vidés et pliés sont désormais à présenter avec les emballages, à côté du bac jaune.

En revanche, s'ils contiennent du polystyrène ou des films plastiques..., ils sont à présenter avec les ordures ménagères.

Cette consigne de tri résulte d'un accord entre la Communauté d'Agglomération, le centre-tri et Eco-Emballages.

Naturellement, les cartonnettes (boîte de gâteau, boîte de dentifrice, boîte de lessive, boîte de céréales...) sont toujours à mettre dans le bac jaune.



**Suivi de la qualité
du service de collecte**

Le dispositif d'évaluation que nous avons mis en place, et présenté dans le numéro 4 du journal du tri, permet de suivre mensuellement la qualité du service.

Parallèlement, des efforts de communication ont été développés auprès des usagers. Si des incidents ponctuels, dont la responsabilité n'est pas toujours facile à établir, peuvent encore se produire, on note une amélioration globale de la qualité de collecte au cours de ces derniers mois.

L'approche du lancement d'un nouvel appel d'offres pour ce marché ne nous permet pas d'entrer dans les détails. Cependant, les services de la Communauté restent vigilants et un suivi permanent de la qualité du service reste en place et fonctionne normalement durant cette période.

Un numéro unique à votre service !

Si vous avez besoin d'un renseignement, d'une information, si vous souhaitez signaler un problème de bacs... un seul numéro :



**Du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30.**

En dehors de ces horaires, merci de laisser un message sur le répondeur avec votre nom et votre numéro de téléphone afin que l'on puisse vous rappeler dans les meilleurs délais.



**Déchetterie communautaire
Horaires et jours d'ouverture**

**Lundi - mercredi - jeudi vendredi
de 13h30 à 17h30**

20 avenue de la Sablière
ZAC de la Sablière
à Sucy

**Samedi
de 9h30 à 12h et de 13h30 à 17h30**

**Dimanche
de 9h30 à 12h30.**

Fermeture au public le mardi et les jours fériés



Accès limité aux véhicules de moins de 2m10, apport limité à 1m³ par jour et par foyer, sur présentation d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.

Journal du tri de la Communauté d'Agglomération du Haut Val-de-Marne

Directeur de la publication : Jean-Marie Poirier, Président de la CAHVM - Directeur de la rédaction : René Dessert, Vice-Président chargé de l'assainissement et des résidus urbains
Création et réalisation : service communication de la CAHVM.
Photos : service communication de la CAHVM - Eco-Emballages - Imprimé à 45 500 exemplaires sur papier recyclé

CA Haut Val-de-Marne - 19 avenue de la Sablière BP 11 94 371 Sucy-en-Brie CEDEX Tél. 01 56 74 19 00 - mail : contact@aggo-hautvaldemarne.fr - Site : www.aggo-hautvaldemarne.fr



Imprimerie : Desbouis Grésil - tél.01 69 83 44 66

Pour recycler, il faut trier ! Pour recycler, il faut trier ! Pour recycler, il faut trier !

Pour recycler, il faut trier !



Courrier des lecteurs

Cette nouvelle rubrique permettra de répondre à certaines questions que beaucoup d'habitants se posent. L'occasion aussi de soulever quelques malentendus, déjouer les rumeurs... bref, apporter une information claire et pratique pour que la qualité du tri soit renforcée.

"J'ai constaté des réticences (voire des refus) des éboueurs à prendre parfois, dans ou à côté du bac jaune, de grands cartons ou une poubelle dans laquelle il y a des bouts de fer par exemple. "

Monsieur Bruno L. , rue des Maugroins à Chennevières

Effectivement, la Communauté d'Agglomération a signé en décembre dernier un nouveau contrat avec Eco-Emballages. Désormais, vous pouvez jeter les grands cartons dans le bac jaune des emballages (cf. l'article p.1 du Journal du Tri). Eco-Emballages assure ainsi la garantie de reprise des cartons pour un recyclage.

De même, la ferraille d'emballages alimentaires est à mettre dans le bac jaune. En revanche, pour la ferraille de bricolage, il faut la déposer à la déchetterie communautaire à Sucy. En effet, les filières de reprise des matériaux ne sont pas les mêmes selon qu'il s'agit des boîtes de conserve, de canette ou de la ferraille de bricolage.

Sachez que tout ce que vous déposez à la déchetterie ou ce qui est ramassé dans les encombrants, est trié sur la plateforme de la société Génériss à Bonneuil. Les matériaux sont séparés un à un pour être réexpédiés en centre de recyclage.

"Certains déchets nous posent problème : pots de peinture et autres matériaux de bricolage, batterie de voiture, produits de nettoyage. Nous manquons d'informations à ce sujet : où les déposer ? et quand ?"

Monsieur Arthur S., avenue du Gal de Gaulle à Ormesson.

Il existe un service Planète chargé de collecter tous les déchets ménagers spéciaux qu'on appelle les DMS, et dont vous citez quelques exemples.

Il s'agit d'un camion qui stationne dans chacune des villes à des dates précises. Il vous suffit donc d'apporter vos déchets à ce camion. Vous trouverez toutes les dates et les lieux de passage pour chaque ville à la page 2 de ce Journal du Tri.

Par ailleurs, la déchetterie communautaire de Sucy dispose d'une armoire spécifique pour la collecte de ces déchets spéciaux. Vous pouvez venir les déposer tous les après-midi, sauf le mardi de 13h30 à 17h30, le samedi de 9h30 à 12h et de 13h30 à 17h30 et le dimanche de 9h30 à 12h30.

"Pourquoi à Sucy, on ne ramasse pas le verre et les journaux ? Payons-nous moins d'impôts que les autres communes pour les ordures ?"

Madame X, rue du Grand Val à Sucy-en-Brie

Le taux de la taxe pour l'élimination des ordures ménagères est le même pour tous les habitants de la Communauté d'Agglomération du Haut Val-de-Marne puisque les moyens sont mutualisés.

Le service est organisé de telle sorte qu'il soit aussi homogène et équitable que possible mais il ne peut être identique en raison du caractère propre à chaque quartier et des dispositifs mis en place antérieurement qu'il convient de normaliser progressivement.

A Sucy, la collecte sélective a été mise en place en 2003. Les autres villes triaient déjà depuis plusieurs années. Les élus ont donc souhaité commencer par les tri des emballages. Aujourd'hui, le geste de tri est acquis. C'est pourquoi, dans le prochain marché qui commencera le 6 octobre prochain, la collecte du verre en porte-à-porte à Sucy est prévue. Chaque foyer sera équipé d'un petit bac vert pour le verre. S'agissant des journaux, le prochain marché comporte une modification importante : en effet, les journaux-magazines seront à mettre dans le bac jaune avec les emballages. Le bac bleu qui existe dans les autres communes sera supprimé. Ainsi tous les Haut Val-de-Marnais pourront mettre les journaux-magazines dans le bac jaune ; c'est ce qu'on appelle le bi-flux.

L'intérêt de ce changement est de supprimer une collecte (celle du bac bleu) afin de réduire les coûts dans un domaine où ils ont plutôt tendance à augmenter sans cesse.

Au lieu d'être séparés par les habitants, les journaux-magazines et les emballages seront triés au centre de tri. Néanmoins, des colonnes d'apport volontaire de verre ou de journaux-magazines seront maintenues dans certains quartiers, car tous les locaux de propreté des immeubles ne permettent pas de stocker tous les bacs.

"Comme le passage est annoncé de 16h à 22h et qu'on rentre vers 18h, on est forcé de sortir les poubelles le matin avant de partir travailler, ça crée un encombrement de longue durée dans les rues"

Madame Agnès F., rue de Paris à Boissy-Saint-Léger

A partir du 6 octobre, toutes les collectes dans l'habitat pavillonnaire et des petits collectifs se feront le matin entre 5h30 à 12h30.

Pour un grand nombre de personnes qui travaillent, les bacs ne seront donc rentrés que le soir au retour. Malheureusement, quelle que soit la solution il y aura toujours des bacs sur les trottoirs, mais ils seront vidés plus tôt.





Pour recycler, il faut trier !

Courrier des lecteurs (suite)

"Vivant seule, le bac à ordures ménagères est trop grand, je me sers de sacs. Dans l'ensemble, je suis satisfaite du ramassage" **Madame Micheline B, rue François de Paule à Ormesson sur-Marne.**

Le bac de 120 litres est le plus petit bac doté de roulettes. Les bacs plus petits n'en sont pas équipés. Or, pour les rippeurs, il est indispensable d'avoir des bacs à roulette pour ne pas avoir à soulever les bacs dans les bennes ce qui génèrent de gros problèmes de santé au fil des ans.

"Pour les déchets verts, des grands sacs en papier solide double kraft seraient indispensables"
Madame Amédée, rue Porchefontaine à Sucy-en-Brie

La Communauté d'Agglomération n'est pas très favorable aux sacs en kraft, car ceux-ci deviennent très fragiles sous la pluie. La solution des sacs en amidon de maïs a été étudiée, mais abandonnée en raison de son coût important (près de 500 000€ par an, cela représente une hausse de la TEOM de 6%!).

En revanche, la Communauté d'Agglomération étudie la solution du sac tissé réutilisable à vie, comme cela se fait maintenant dans les supermarchés.

Noiseau, La Queue-en-Brie, Ormesson-sur-Marne

La fin annoncée des mauvaises odeurs !

6

Depuis de nombreuses années, le problème des mauvaises odeurs aux alentours de la société TEVA (l'entreprise de traitement des déchets verts pour en faire du compost), est récurrent. De Noiseau à La Queue-en-Brie, les mauvaises odeurs se répandent surtout en période chaude (printemps-été).

Après plusieurs échecs pour trouver des solutions efficaces, la société TEVA procède actuellement à la réfection totale de la plateforme en changeant de procédé de fabrication du compost.

Celui-ci sera basé sur le principe de la ventilation et non plus sur celui de l'aspiration. Ainsi, le retournement du compost ne sera plus nécessaire, ce qui limitera l'évacuation des mauvaises odeurs.

Concernant la mini-station d'épuration qui recycle les eaux, celle-ci a subi quelques modifications : toutes les heures, plusieurs dizaines de litres d'eau sont réinjectées dans la station afin de limiter la concentration de l'eau stagnante. Les travaux devraient être achevés pour la fin du mois d'avril.



Le nouveau système basé sur la ventilation devrait venir à bout des mauvaises odeurs



Les nouveaux ventilateurs installés à la mi-mars

Pour recycler, il faut trier ! Pour recycler, il faut trier ! Pour recycler, il faut trier !